

Pollution de l'air dans la vallée de l'Arve : l'Etat fautif !

Double action judiciaire contre les pouvoirs publics

Malades de la pollution de l'air, des habitants de la vallée de l'Arve ont décidé d'attaquer l'Etat français pour qu'il prenne enfin des mesures rapides et efficaces afin de rendre à nouveau l'air respirable. Cette vallée de Haute-Savoie proche du Mont-Blanc est « *une des plus polluées de France* », selon Nicolas Hulot lui-même, le ministre de la Transition écologique et solidaire.

Avec le soutien d'Ecologie sans frontière :

- **Douze personnes - dont les représentants légaux de quatre enfants mineurs - vont déposer un recours pour « *carence fautive* » de l'Etat devant le Tribunal administratif de Grenoble.**
- **Pour la première fois en France, plus de 540 plaintes contre X pour *mise en danger de la vie d'autrui par violation délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence*, ont été déposées ces dernières semaines auprès des gendarmeries du département et transmises au parquet de Bonneville qui a ouvert une enquête. Ces plaintes peuvent concerner tant des personnes physiques que des personnes morales à l'exception de l'Etat.**
- **La coordination de ces plaintes individuelles de victimes revient à un collectif créé récemment, *Coll'Air Pur Santé*, basé à Passy (Haute-Savoie).**

La conférence de presse commune d'ESF et de Coll'Air Pur santé – en présence des plaignants - se tiendra le 2 mai 2018 à 18 h à Passy, auditorium du collège de Warrens.

Les plaintes contre X comme les recours pour carence fautive s'appuient sur des dossiers médicaux mettant en évidence un excédent de pathologies ORL (asthme, pneumopathies...) et respiratoires infectieuses. Le taux d'allergies est supérieur à la moyenne et les enfants souffrent souvent de bronchiolites à répétition.

Les premiers recours contre l'Etat pour carence fautive dans la lutte contre la pollution de l'air ont été lancés en juin 2017, avec le soutien d'Ecologie sans frontière, devant le tribunal administratif de Paris. Une professeure de yoga de 57 ans, Clotilde Nonnez, asthmatique et souffrant de broncho-pneumopathie chronique, avait été la première à le faire, suivie de plusieurs autres victimes. Elle a demandé une indemnisation de 140.000 euros pour le préjudice subi.

Après ceux de la vallée de l'Arve, d'autres recours vont suivre dans des villes très touchées par la pollution atmosphérique comme Lyon, Grenoble et Lille, selon Me François Lafforgue, l'avocat d'Ecologie sans frontière, qui assure la défense des victimes.

L'Etat a été reconnu coupable de carence fautive dans le cadre de la pollution aux algues vertes à Saint-Michel-en-Grève (22), en première instance devant le tribunal administratif de Rennes puis devant la cour administrative d'appel de Nantes en juillet 2014.

Inscrite dans la Constitution depuis 2005, la Charte de l'environnement dispose dans son article 1^{er} que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

Or les mesures de prévention prises à ce jour n'ont pas permis de réduire les émissions polluantes dans la vallée de l'Arve. Ces émissions ont entraîné un dépassement des normes françaises et européennes de pollution et la crise sanitaire qui s'en est suivie. L'Etat a donc failli à son obligation de respect des seuils de pollution qu'il a lui-même fixés ou transposés, et sa responsabilité est engagée.

Seule une réglementation adaptée, plus contraignante et réellement appliquée - qu'il s'agisse du chauffage au bois, de la circulation excessive sur les axes routiers et du secteur industriel - aurait permis de lutter contre cette pollution. Et lorsque des mesures ont été prises, l'Etat et ses agents n'ont pas veillé suffisamment à leur application.

Quatre-vingt-cinq morts par an pour cette seule vallée !

8% de la mortalité annuelle dans la vallée de l'Arve est imputable aux seules particules fines PM2,5, selon l'étude Santé publique France (septembre 2017) réalisée spécifiquement pour ce territoire. Les 155.000 habitants de la vallée sont malades de respirer un air trop chargé en particules fines, benzo-(a)-pyrène, ozone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre. Selon Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, 113 000 habitants de la vallée ont été exposés à des niveaux de PM2.5 supérieurs au seuil recommandé par l'OMS (même si d'un point de vue réglementaire les seuils sont respectés).

https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/dp2017_bilanqa2016_5zom74_htesavoie.pdf

Une baisse de 30% des concentrations annuelles de PM2,5 permettrait de diviser par 2 la mortalité liée à la pollution de l'air et de la ramener à 4%, soit 45 décès évités par an, et de gagner 5 mois d'espérance de vie.

Les PM2,5 - particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (microns) - sont du fait de leur petite taille particulièrement toxiques pour la santé. Elles constituent un facteur aggravant pour les personnes souffrant de maladies respiratoires car elles pénètrent au plus profond de l'appareil respiratoire, dans les alvéoles, puis dans la circulation sanguine. Elles sont en grande majorité émises par le chauffage au bois (près des 2/3), par le trafic automobile et enfin l'industrie.

https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/dp2017_bilanqa2016_5zoom74_htesavoie.pdf (p30)

La pollution aux particules fines entraîne 48.000 décès prématurés par an en France, selon une évaluation de Santé publique France. C'est la troisième cause de mortalité après le tabac et l'alcool.

[Selon l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#), 3 millions de personnes meurent tous les ans dans le monde des conséquences de la [pollution](#) de l'air. En 2015 en France, près de 19 milliards d'euros ont été consacrés à des soins de santé liés à la qualité de l'air et 1,2 milliard de journées de travail ont été perdues.

Contacts :

- **Ecologie sans frontière** : Franck Laval 06 20 55 80 60, Yves Leers 06 14 50 46 62, Gilles Lacan 06 99 07 65 86
- **Me François Lafforgue, avocat d'Ecologie sans frontière** : 06 11 85 63 47
- **Coll'Air Pur Santé** : Muriel Auprince 06 76 22 89 68, Dr Mallory Guyon 06 29 70 72 85

Paris, 27 avril 2018